

DIALOGUE

LES PRATIQUES INTERCULTURELLES DES VILLES QUÉBÉCOISES

Les dieux dans la cité

Dans la Grèce antique, la religion traversait la cité. Les dieux étaient présents dans tous les aspects de la vie. Il n'existait pas de véritable différence entre le domaine religieux et le profane. Les limites entre le laïc et le religieux n'entreront dans les mœurs que plus tard !

Aujourd'hui, au Québec -pour d'autres raisons-, cette transition vers une séparation claire entre le laïc et le religieux n'est pas encore pleinement complétée. De même, les règles pour les départager se font toujours attendre.

En attendant, les villes doivent trouver les moyens de gérer les nouvelles dynamiques parfois conflictuelles qui peuvent naître de la diversification des pratiques religieuses.

Le poids de l'héritage religieux au Québec

La religion, comme la langue, est un marqueur identitaire qui laisse dans chaque individu une empreinte quasi indélébile. Au Québec, les deux sont encore très présents. Tout au long de son histoire, ils ont eu un poids significatif dans la construction du pays. Les églises dominent les villages et le patrimoine y est plus religieux que laïque.

Pour comprendre, il faut retourner à l'histoire du Québec. La Conquête britannique de 1760 a ouvert une ère où, pendant des décennies, voire davantage, l'Église catholique a eu un statut singulier. Elle a été la seule institution à caractère universel sur laquelle les Canadiens français ont pu exercer un pouvoir qui échappait à la domination britannique. Il existe encore aujourd'hui en héritage une génération blessée par «une éducation catholique bornée»¹ et porteuse d'un anticléricalisme primaire qui cherche encore la voie d'un dialogue interreligieux serein, et ce, dans un contexte de diversification accélérée des pratiques religieuses.

Un vide abyssal a été créé par la disparition de L'Église comme force dominante, un vide que l'État n'a pas su combler. Il y a bien eu en 2007 la mise sur pied d'une commission² avec le mandat de proposer les balises dont un État laïque doit se doter pour mieux gérer les différences autant culturelles que religieuses; mais ses principales recommandations sont restées sans suite.

Le Québec avait adopté dès 1975 des dispositions concernant les religions. La **Charte des droits et libertés de la personne** stipule que chaque personne est titulaire de la liberté de

¹ Denise Bombardier, *Le Québec et la religion*, Chronique, Journal de Montréal, 4 mars 2017.

² Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles

religion et du droit de pratiquer la religion de son choix en toute équité. Mais le complément concernant la laïcité se faisant toujours attendre, les paramètres du juste équilibre entre le laïc et le religieux restent à être précisés. Ils sont tellement insuffisants qu'il a fallu un jugement de la Cour suprême du Canada pour rappeler la laïcité de l'État et mettre fin à la prière au conseil municipal de Saguenay³. Sur quelle base doit-on départager les activités de l'État laïque des pratiques religieuses individuelles ? Qui doit arbitrer les conflits ?

Les villes, lieu de la diversification des pratiques religieuses

C'est ce contexte d'absence de balises claires sur la laïcité de l'État que les villes sont invitées à prendre le relais. Il le faut bien puisque les villes sont les principaux lieux de rencontre entre les catholiques qui désertent leurs églises et d'autres groupes religieux de plus en plus nombreux et diversifiés qui multiplient les nouveaux lieux de culte. Chaque année, une quarantaine d'églises catholiques⁴ disparaissent au Québec pendant que plus d'une quarantaine de nouveaux lieux de cultes font leur apparition, principalement musulmans, bouddhistes, hindouistes et sikhs.

Il faut savoir que les appartenances religieuses sont en pleine mutation au Québec. En dix ans⁵, le nombre de catholiques a diminué de près de 10 %, mais représente toujours 75 % de la population suivi des autres chrétiens 7,5 %, puis des musulmans 3,1 %, des juifs 1,1 % et des bouddhistes, hindouistes, sikhs avec chacun moins de 1,0 %. Quant aux personnes se déclarant sans appartenance religieuse, leur nombre a doublé au cours de ces dix ans passant de 6 à 12 %.

La religion est non seulement un marqueur significatif des identités individuelles, mais elle occupe une place importante dans la vie urbaine. L'activité religieuse ne se limite pas aux lieux de culte et au cadre de la vie privée; elle est la source de nombreuses activités culturelles (activités pour les enfants, travaux communautaires), de multiples manifestations dans l'espace public, de besoins de lieux de sépulture et même d'activité économique au pourtour des lieux de culte par la multiplication des commerces tenus par les membres de la communauté religieuse.

La gestion municipale de la diversité religieuse

Dans un avis sur les lieux de culte publié en 2009⁶, le Conseil interculturel de Montréal (CIM) a détecté un manque flagrant de connaissances chez tous les acteurs impliqués dans la gestion des divers enjeux reliés aux questions religieuses. Les élus municipaux ne connaissent pas le nombre de lieux de cultes dans leurs arrondissements, pensent que plusieurs fonctionnent sans permis sans être en mesure de le démontrer et n'entretiennent pas de manière systématique des relations suivies avec les responsables religieux. Les fonctionnaires municipaux n'ont pas reçu de formation élaborée sur les besoins précis des

³ <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/715812/veille-decision-priere-cour-supreme>

⁴ Radio-Canada, *La Vérif*, le 9 juin 2017

⁵ De 2001 à 2011 selon Statistique Canada

⁶ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/conseil_interc_fr/media/documents/Lieux_cultes_minoritaires_Mtl.pdf

divers cultes et ne disposent d'aucun cadre d'orientation commun à leur égard tout en ayant l'obligation d'assurer le droit des citoyens de pratiquer la religion de leur choix. Quant aux responsables religieux, la plupart n'ont qu'une connaissance rudimentaire des obligations municipales et ne se sont pas dotés de lieux de discussion et d'échanges avec leurs vis-à-vis municipaux.

L'absence de cadre normatif commun permet des interprétations différentes d'un arrondissement à l'autre, invitant les «communautés» religieuses à une recherche du meilleur «offrant» et laissant aux fonctionnaires une grande ouverture au discrétionnaire, voire à l'arbitraire. Impliquées dans les litiges, les villes sont devenues, souvent malgré elles, parties prenantes des tensions entre les porteurs de revendications religieuses et leurs opposants. La simple intention de vouloir ouvrir un nouveau lieu de culte peut soulever tout un quartier; les villes doivent pouvoir trouver un équilibre entre l'intégration de nouveaux citoyens dans leur quartier et la résistance des autres ainsi qu'entre ceux qui pratiquent une religion et ceux qui n'en pratiquent aucune.

Des moyens doivent être mis en place pour combler ces lacunes avant que cette mutation accélérée des lieux de culte ne se traduise par une multiplication des tensions et des conflits. Il faut mettre en place des passerelles pour que le dialogue puisse s'établir. Des forums d'échanges doivent être institutionnalisés. La connaissance mutuelle des divers acteurs doit être développée. Les fonctionnaires doivent être mieux formés pour être en mesure d'accompagner les responsables de cultes tout en s'assurant de l'acceptabilité sociale de leurs projets. La qualité des processus d'accompagnement est déterminante dans le succès de l'intervention. Dans les écoles, les cours d'éthique religieuse devraient s'assurer de couvrir ces enjeux locaux de la cohabitation interreligieuse dans les quartiers⁷.

Des initiatives des villes en matière de gestion de la diversité religieuse

En 2011, pour faire suite à l'avis du CIM, la Ville de Montréal a mis en place le **Groupe de soutien et d'expertise sur les lieux de culte**⁸. Dirigé par l'Administration centrale, le **Groupe** réunit des responsables tant du développement social que de l'urbanisme de chacun des arrondissements pour mutuellement partager leurs expériences dans la gestion des besoins religieux sur leurs territoires et pouvoir renforcer les compétences des fonctionnaires chargés de répondre aux demandes provenant principalement des quelque 700 à 800 lieux de culte de l'île de Montréal.

Les enjeux urbanistiques et sociaux interpellant la Ville sont nombreux : construction et expansion de lieux de culte, respect du patrimoine et intégration architecturale, conformité au zonage et à la réglementation, stationnement et circulation, bruit et acceptabilité sociale, sécurité des lieux et des personnes, gestion des événements religieux dans l'espace public, lieux de sépulture.

⁷ <https://book.coe.int/eur/fr/droits-de-l-homme-citoyennete-democratique-et-interculturalisme/3805-diversite-religieuse-et-education-interculturelle-manuel-a-l-usage-des-ecoles.html>

⁸ Pour plus d'informations, voir ma chronique de mars dernier intitulée *Les villes québécoises et la radicalisation menant à la violence*. Les exemples en sont tirés.

Des professionnels plus ouverts et mieux formés peuvent accompagner les responsables religieux dans leurs démarches. Les arrondissements contribuent ainsi à l'acceptabilité sociale des nouvelles pratiques religieuses et à la diminution des tensions qui accompagnent l'implantation de ces nouveaux lieux de culte.

En 2015, la Ville de Montréal a créé le **Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence**. Le **Centre** veut venir en aide aux personnes en voie de radicalisation, religieuse ou politique, et à leur entourage. La recherche et la prévention complètent les objectifs qui y sont poursuivis.

En 2016, le **Centre** a répondu pour l'ensemble du Québec à 248 demandes d'assistance reliées à la radicalisation ou à l'extrême droite. Mais la solution n'est pas de démultiplier à l'infini les ressources d'intervention du **Centre**, mais d'accroître la prévention.

L'exercice du droit de pratiquer le culte de son choix doit pouvoir s'exercer dans la sérénité et en toute sécurité. Il incombe aux services de police de s'en assurer et, au besoin, de savoir faire condamner les coupables. Le Service de police de la Ville de Montréal a mis sur pied à cet effet ***l'Unité contre les incidents haineux***. Il faut savoir que les crimes à caractère haineux⁹ sont en pleine croissance au Canada et au Québec.

Le recours aux expériences étrangères

Des expériences étrangères peuvent servir d'inspiration au développement de pratiques adaptées au contexte local. Par exemple, le Conseil de l'Europe a développé une douzaine de principes¹⁰ pour accompagner les villes qui veulent emprunter cette voie. Trois principes concernent l'importance à accorder à la connaissance de la situation religieuse locale; deux autres proposent les moyens à mettre pour s'assurer d'une connaissance mutuelle entre les acteurs du dialogue à établir ; mais l'accent est mis avec six principes sur la construction des relations entre les partenaires pour prévenir et régler les conflits.

Les villes ont des obligations. Les villes ne peuvent pas se soustraire à l'obligation de rendre possible le droit de pratiquer. Elles doivent agir en équité d'un culte à un autre. Elles doivent assurer la sécurité aux personnes et aux lieux de culte. Elles doivent lutter contre les crimes haineux et poursuivre les coupables. En somme, la gestion de la diversité religieuse donne aux villes une nouvelle occasion de profiter de leur situation de proximité pour ce qu'elles savent le mieux faire, mobiliser les acteurs locaux dans un but de renforcer la cohésion sociale.

Gilles Rioux
Juillet 2017

⁹ <http://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/attentat-a-quebec/201701/31/01-5064930-les-crimes-haineux-visant-une-religion-sont-en-hausse-au-quebec.php>

¹⁰ <https://rm.coe.int/1680718f78>